Image not found or type unknown

Prises démontés, tarif abusif service client.

Par **manon29200**, le **19/12/2012** à **13:52**

Bonjour,
Suite à un paiement en retard mon abonnement numéricable à été résilié , cependant il semblerait qu'ils auraient dut suspendre la ligne , mais je suis passer outre cela sur le moment. Je ne sais pas si cela peut jouer ou non pour mon problème. Ensuite, j'ai payé ma facture vendredi dernier, et j'ai attendu lundi afin de savoir quand cela serait remis en place. Lundi, j'ai donc contacté le service client, mon numéro de client n'était plus reconnu, mais mon numéro de téléphone numéricable oui, je ne me suis donc pas inquiétée. Ensuite, j'ai eu un conseiller après un quart d'heure d'attente, facturé 1.35 étant donné que la box ne fonctionnait pas et que j'appellais depuis mon mobile, et donc mon téléphone numéricable non plus (et ce n'est gratuit que si l'on appel d'une ligne fixe numéricable).Teste après teste, toujours aucune connexion, et le problème persiste. J'ai passé avec mon ami 3h30 au téléphone, tout hors forfait, pour que finalement une technicienne (la dernière) nous dit, après avoir faire une manipulation effectué à maintes reprises durant l'après-midi, que cela ne vient pas de la connexion mais du boitier et que c'était le magasin qui devait s'en charger. Aucune résolution, 3h30 d'hors forfait à cause de leur incompétence manifeste. Numéricable ne peut apparemment rien faire à ce sujet. Or, il me semble qu'il est abusif d'appeler 17 fois dans une journée, à cause de leur incompétence : en effet, ils ont tous effectué des vérification, des testes sans jamais rien résoudre. Je suis allé au magasin, ils m'ont donné une nouvelle boxe. Cependant, j'ai également lu qu'ils n'avaient pas le droit d'arracher de démonter des prise afin d'installer leur réseau, de plus dans mon appartement il y avait un câble pour numéricable. il était donc inutile de saccager une prise, qui est totalement décrocher du mur (ce qui est dangereux) Evidemment je ne pense pas que j'arriverai à prouver que le technicien à effectuer son travail comme un arracheur de dents, mais le fait qu'il n'est pas utiliser le câble existant et qu'il ait démonté ma prise oui. Je voudrais donc connaitre les recours possible s'il y en avait ? De plus, je ne peux pas résilier, hormis si je paye la totalité des mois restant sur mon contrat (1 an) plus 50 euros. Est-ce légale ?
Merci pour vos réponses?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés